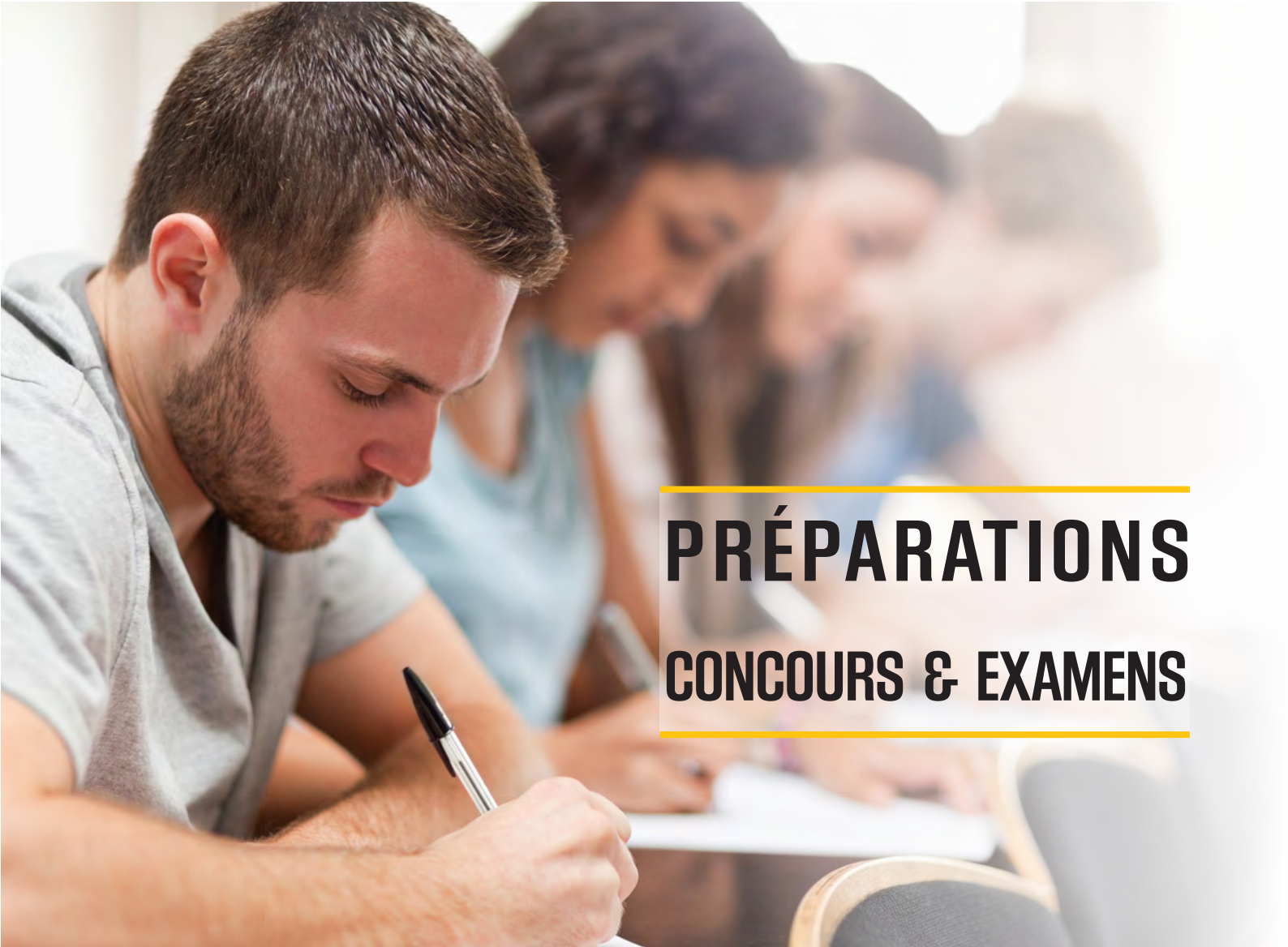


A photograph of several students in a classroom setting, focused on their work. In the foreground, a young man with a beard is writing intently on a piece of paper with a black pen. Behind him, other students are visible, also working, though they are slightly out of focus. The scene is brightly lit, suggesting a daytime setting.

PRÉPARATIONS CONCOURS & EXAMENS

PRÉPARATIONS OUVERTES À L'INSCRIPTION

› 1er Mars 2022

Fiches programme détaillées



DÉLÉGATION GRAND EST

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

PRÉPARATIONS CONCOURS & EXAMENS

Fiches programme détaillées

FILIÈRE ADMINISTRATIVE | 3 - 8

Attaché principal	Examen
Rédacteur principal 2 ^e classe	Concours interne - Concours externe - 3 ^e concours
Rédacteur	Concours interne - Concours externe - 3 ^e concours
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Examen

FILIÈRE ANIMATION | 9 - 15

Animateur principal 2 ^e classe	Concours interne - Concours externe - 3 ^e concours
Animateur	Concours interne - Concours externe - 3 ^e concours
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	Concours interne - Concours externe - 3 ^e concours

FILIÈRE CULTURELLE / ARTISTIQUE | 16 - 24

Professeur d'enseignement artistique	Concours
Bibliothécaire	Concours interne - Concours externe
Assistant de conservation principal 2 ^e classe	Concours interne - Concours externe - 3 ^e concours
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Concours interne - Concours externe - 3 ^e concours
Adjoint du patrimoine principal 2 ^e classe	Concours interne - Concours externe - 3 ^e concours

FILIÈRE POLICE | 25 - 28

Chef de service de police municipale	Concours - Examen promotion interne
Gardien-Brigadier de police municipale	Concours interne - Concours externe

FILIÈRE SANITAIRE & SOCIALE | 29 - 37

Médecin 2 ^e classe	Concours
Sage-Femme	Concours
Psychologue	Concours
Puéricultrice de classe normale	Concours
Infirmier de soins généraux	Concours
Éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	Examen
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^e classe	Concours
Auxiliaire de soins principal 2 ^e classe	Concours
ATSEM principal 2 ^e classe	Concours interne - Concours externe - 3 ^e concours

FILIÈRE TECHNIQUE | 38 - 40

Ingénieur	Concours externe
Technicien principal 2 ^e classe	Examen promotion interne et avancement de grade
Technicien principal 1 ^{re} classe	Examen avancement de grade

FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS | 41 - 44

Capitaine de sapeur-pompier professionnel	Concours interne
Capitaine de sapeur-pompier professionnel	Concours externe
Lieutenant de sapeur-pompier professionnel 2 ^e classe	Concours interne
Sergent de sapeur-pompier professionnel	Concours interne

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé. Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance. Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours/examens A »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4,5 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de note avec solutions opérationnelles »

**Présentiel :
4 jours dont 1 examen blanc de 4h
Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 4h**

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 0,5 jour

Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.



AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST Consultation de ressources, vidéos, Réponse à des questionnaires, réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

... **avant** et/ou **pendant** et/ou **après** le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS

RÉDACTEUR PRINCIPAL 2^e CLASSE

EXTERNE

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours B »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 4 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles »

Présentiel : 4 jours dont 1 concours blanc de 3h

Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

**Présentiel : 2 jours
Distanciel : 0,5 jour**

Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de série de questions en droit public et finances publiques »

**Présentiel : 2 jours dont 1 concours blanc de 3h
Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h**

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos,
Réponse à des questionnaires,
réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

...avant et/ou pendant et/ou après le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS RÉDACTEUR PRINCIPAL 2^e CLASSE INTERNE ET 3^e CONCOURS

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours B »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 4 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles »

Présentiel : 4 jours dont 1 concours blanc de 3h

Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

**Présentiel : 2 jours
Distanciel : 0.5 jour**

Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales »

Présentiel : 2 jours dont 1 concours blanc de 3h

Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos,
Réponse à des questionnaires,
réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

...avant et/ou pendant et/ou après le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour

Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé. Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance. Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours B »

Présentiel : 2 jours

Distanciel : 4 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier »

Présentiel : 3 jours dont 1 concours blanc de 3h

Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 0,5 jour

Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de série questions »

Présentiel : 2 jours dont 1 concours blanc de 3h

Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos,
Réponse à des questionnaires,
réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

...avant et/ou pendant et/ou après le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour

Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction d'une méthodologie de travail.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours B »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 4 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de note sur dossier »

Présentiel : 3 jours dont 1 concours blanc de 3h

Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 0,5 jour

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.



AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos, radio, quiz, réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

...avant et/ou pendant et/ou après le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION EXAMEN
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2e Classe
EXAMEN

PROGRAMME

MODULE « Méthodologie de l'épreuve écrite »

6 jours

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.

a h5§[9 bũũŋũσ ũũŋŚ†ΨςΩũ†Pςσ d'environnement territorial»

2 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.



α h5ε[9 α ŠŰ'1ÜŠÜPÜ°ΩŞ N P ŠmoŞЙΦŞ
Š ŞΩúoŞúΩŞΩ Üo†P

2 jours

α ρ σ ζ σ ζ Ω σ ι υ ΐ † υ η υ Ω Ν Ρ Σ μ ο ξ Ψ φ ξ Σ ζ Ω υ ο ξ υ η ζ Ω
† φ Σ Ω Ρ Ψ Λ ΐ ο ι

INSCRIPTION

[illegible]

MODALITÉS

[illegible]

ASSIDUITÉ

[illegible]

PRÉPARATION CONCOURS ANIMATEUR PRINCIPAL 2^e CLASSE EXTERNE

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction d'une méthodologie de travail.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours B »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles »

Présentiel : 4 jours dont 1 concours blanc de 3h

Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'entretien avec le jury »

**Présentiel : 2 jours
Distanciel : 0.5 jour**

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.



AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST

Consultation de ressources, vidéos, radio, quiz, réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

... **avant et/ou pendant et/ou après le présentiel**

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS ANIMATEUR PRINCIPAL 2^e CLASSE INTERNE et 3^e CONCOURS

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour - Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction d'une méthodologie de travail.

MODULE

« Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours B »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles »

**Présentiel : 4 jours dont 1 concours blanc de 3h
Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h**

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 0,5 jour

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.

Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.
Module réservé aux agents admissibles.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de série de questions sans dossier liée à l'animation »

**Présentiel : 2 jours dont 1 concours blanc de 3h
Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h**

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST

Consultation de ressources, vidéos, radio, quiz, réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

... **avant** et/ou **pendant** et/ou **après** le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS ANIMATEUR INTERNE - 3^e CONCOURS

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction d'une méthodologie de travail.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours B »

Présentiel : 2 jours

Distanciel : 4 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de note »

Présentiel : 3 jours dont 1 concours blanc de 3h

Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 0,5 jour

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.



AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos, radio, quiz, réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

... **avant et/ou pendant et/ou après le présentiel**

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour - Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction d'une méthodologie de travail.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de questions avec dossier »

Présentiel : 2 jours dont 1 concours blanc de 3h

Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours B »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 0,5 jour

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST

Consultation de ressources, vidéos, radio, quiz, réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

... **avant** et/ou **pendant** et/ou **après** le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS

ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2^e CLASSE

3^e CONCOURS

PROGRAMME

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de série de questions portant sur la résolution d'un cas pratique »

Présentiel : 3 jours dont 1 concours blanc de 1h30

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs sur table et suivi des corrections : 3 devoirs d'entraînement et un concours blanc.

MODULE « Notions fondamentales d'environnement territorial »

Présentiel : 2 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de série de questions sans dossier portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales »

Présentiel : 3 jours dont 1 concours blanc de 45 minutes.

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs sur table et suivi des corrections : 3 devoirs d'entraînements et un concours blanc.

MODULE « Hygiène et sécurité »

Présentiel : 2 jours

Mobilisation et approfondissement des connaissances de base en matière d'hygiène sécurité.
Connaissance des principales règles d'hygiène et de sécurité au travail.

AUTO-FORMATION

Consultation de fiches de connaissances mises à disposition.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2^e CLASSE EXTERNE

PROGRAMME

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de questions à choix multiple »

Présentiel : 2 jours dont 1 concours blanc de 45 minutes.

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs sur table et suivi des corrections : 3 devoirs d'entraînements et un concours blanc.

MODULE « Notions fondamentales

d'environnement territorial » Présentiel : 2 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Hygiène et sécurité »

Présentiel : 2 jours

Mobilisation et approfondissement des connaissances de base en matière d'hygiène et sécurité.

Connaissance des principales règles d'hygiène et de sécurité au travail.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles .



AUTO-FORMATION

Consultation de fiches de connaissances mises à disposition

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS

ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2^e CLASSE

INTERNE

PROGRAMME

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de rédaction d'une note à partir d'un texte ou d'un article de presse »

Présentiel : 6 jours dont 1 concours blanc de 2h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs sur table et suivi des corrections : 3 devoirs d'entraînements et un concours blanc.

MODULE « Notions fondamentales d'environnement territorial »

Présentiel : 2 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de questions à choix multiple »

Présentiel : 2 jours dont 1 concours blanc de 45 minutes

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs sur table et suivi des corrections : 3 devoirs d'entraînement et un concours blanc.

MODULE « Hygiène et sécurité »

Présentiel : 2 jours

Mobilisation et approfondissement des connaissances de base en matière d'hygiène et sécurité.

Connaissance des principales règles d'hygiène et de sécurité au travail.

AUTO-FORMATION

Consultation de fiches de connaissances mises à disposition

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours/examens A »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 4,5 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 0,5 jour

Rappels méthodologiques.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos,
Réponse à des questionnaires,
Réalisation d'activités pédagogiques...

... **avant et/ou pendant et/ou après le présentiel**

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour - Distantiel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours/examens A »

Présentiel : 2 jours - Distantiel : 4,5 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel

MODULE « Méthodologie à l'épreuve de note de synthèse »

**Présentiel : 3 jours dont 1 concours blanc
Distantiel : 1 jour + 3 devoirs de 3h**

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie à l'épreuve orale de conversation »

**Présentiel : 2 jours
Distantiel : 0,5 jour**

Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury
Module réservé aux agents admissibles

MODULE « Méthodologie à l'épreuve d'étude de cas »

**Présentiel : 2 jours dont 1 concours blanc
Distantiel : 0,5 jour + 3 devoirs de 4h**

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST

Consultation de ressources, vidéos, Réponse à des questionnaires, réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

...avant et/ou pendant et/ou après le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour - Distantiel : 0.5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours/examens A

Présentiel : 2 jours - Distantiel : 4.5 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel

MODULE « Méthodologie à l'épreuve de note de synthèse »

Présentiel : 3 jours dont 1 concours blanc

Distantiel : 1 jour + 3 devoirs de 4h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie à l'épreuve orale de conversation »

Présentiel : 2 jours Distantiel : 0,5 jour

Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury

Module réservé aux agents admissibles

MODULE « Méthodologie à l'épreuve de composition spécialisée »

Présentiel : 2 jours dont 1 concours blanc

Distantiel : 1 jour + 2 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos,
Réponse à des questionnaires,
réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

...avant et/ou pendant et/ou après le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL 2^e CLASSE INTERNE - 3^e CONCOURS

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction d'une méthodologie de travail.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours B »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de note »

Présentiel : 3 jours dont 1 concours blanc de 3h
Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite portant sur la spécialité.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 0,5 jour

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.



MODULE « Méthodologie de l'épreuve de série de questions portant sur la spécialité choisie »

Présentiel : 2 jours dont 1 concours blanc de 3h
Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite portant sur la spécialité.
Réalisation de devoirs à distance.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos, radio, quiz, réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

...**avant** et/ou **pendant** et/ou **après** le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL 2^e CLASSE EXTERNE

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour - Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance. Construction d'une méthodologie de travail.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours B »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de note »

Présentiel : 3 jours dont 1 concours blanc de 3h
Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite portant sur la spécialité.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours

Distanciel : 0,5 jour

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale. Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos, radio, quiz, réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

...avant et/ou pendant et/ou après le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES INTERNE ET 3^e CONCOURS

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour - Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction d'une méthodologie de travail.

MODULE «Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours B»

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de note »

Présentiel :
3 jours dont 1 concours blanc de 3h
Distanciel :
1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite portant sur la spécialité.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours
Distanciel : 0,5 jour

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST

Consultation de ressources, vidéos, radio, quiz, réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs
...avant et/ou pendant et/ou après le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour - Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction d'une méthodologie de travail.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours B »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de note »

Présentiel : 3 jours dont 1 concours

blanc de 3h

Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite portant sur la spécialité.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours

Distanciel : 0,5 jour

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.



MODULE « Méthodologie de l'épreuve de série de questions sans dossier portant sur la spécialité choisie »

Présentiel : 2 jours dont 1 concours blanc de 3h

Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite portant sur la spécialité.
Réalisation de devoirs à distance.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos, radio, quiz, réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

...avant et/ou pendant et/ou après le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2^e CLASSE EXTERNE - 3^e CONCOURS

PROGRAMME

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de résolution d'un cas pratique »

Présentiel : 4 jours dont 1 concours blanc de 2h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs sur table et suivi des corrections : 3 devoirs d'entraînements et un concours blanc.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de série de questions à réponses courtes »

Présentiel : 3 jours dont 1 concours blanc de 1 h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs sur table et suivi des corrections : 3 devoirs d'entraînements et un concours blanc.

AUTO-FORMATION

Consultation de fiches de connaissances mises à disposition

MODULE « Notions fondamentales d'environnement territorial »

Présentiel : 2 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Hygiène et sécurité »

Présentiel : 2 jours

Mobilisation et approfondissement des connaissances de base en matière d'hygiène et sécurité.
Connaissance des principales règles d'hygiène et de sécurité au travail.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.
L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.
Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.
Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE INTERNE

PROGRAMME

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de résolution d'un cas pratique »

Présentiel : 4 jours dont 1 concours blanc de 2h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs sur table et suivi des corrections : 3 devoirs d'entraînements et un concours blanc

MODULE «Notions fondamentales d'environnement territorial»

Présentiel : 2 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles .

MODULE « Hygiène et sécurité »

Présentiel : 2 jours

Mobilisation et approfondissement des connaissances de base en matière d'hygiène et sécurité.
Connaissance des principales règles d'hygiène et de sécurité au travail.

AUTO-FORMATION

Consultation de fiches de connaissances mises à disposition.

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE EXTERNE / INTERNE / 3^e CONCOURS

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour - Distantiel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé. Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux spécialités et en culture territoriale »

Présentiel : 2 jours - Distantiel : 4 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel

MODULE « Méthodologie à l'épreuve de note sur dossier avec propositions »

Présentiel : 4 jours dont 1 concours blanc

Distantiel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie à l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours

Distantiel : 0,5 jour

Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury

Module réservé aux agents admissibles



MODULE « Méthodologie à l'épreuve de réponses à des questions de droit public et de droit pénal »

Présentiel : 2 jours dont 1 concours blanc

Distantiel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.

Réalisation de devoirs à distance.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos,
Réponse à des questionnaires,
réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

...avant et/ou pendant et/ou après le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION EXAMEN

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

PROMOTION INTERNE

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour - Distantiel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux spécialités et en culture territoriale »

Présentiel : 2 jours - Distantiel : 4 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel

MODULE « Méthodologie à l'épreuve de résolution d'un cas pratique »

Présentiel : 2 jours dont 1 examen blanc
Distantiel : 0,5 jour + 3 devoirs de 2h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie à l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours
Distantiel : 0,5 jour

Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury

Module réservé aux agents admissibles

MODULE « Méthodologie à l'épreuve de questionnaire à réponses courtes »

Présentiel : 2 jours dont 1 examen blanc
Distantiel : 1 jour + 3 devoirs de 2h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos,
Réponse à des questionnaires,
réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

... **avant et/ou pendant et/ou après** le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS GARDIEN-BRIGADIER (H/F) DE POLICE MUNICIPALE INTERNE

PROGRAMME

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de rapport sur dossier »

4 jours dont 1 concours blanc de 2h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Application des apports méthodologiques
Réalisation de devoirs sur table et suivi des corrections : 3 devoirs d'entraînement.

MODULE « Notions fondamentales d'environnement territorial »

2 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel



MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

2 jours

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.
L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.
Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.
Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS GARDIEN-BRIGADIER (H/F) DE POLICE MUNICIPALE EXTERNE

PROGRAMME

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de rapport sur dossier »

4 jours dont 1 concours blanc d'1h30

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Application des apports méthodologiques.
Réalisation de devoirs sur table et suivi des corrections : 3 devoirs d'entraînement.

MODULE « Notions fondamentales d'environnement territorial »

2 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de réponses à des questions sur la compréhension de texte »

4 jours dont 1 concours blanc d'1h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Application des apports méthodologiques.
Réalisation de devoirs sur table et suivi des corrections : 3 devoirs d'entraînement.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

2 jours

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury

Module réservé aux agents admissibles



INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.
L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.
Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.
Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS MÉDECIN SUR TITRES AVEC ÉPREUVES

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour - Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours/examens A »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4,5 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST

Consultation de ressources, vidéos,
Réponse à des questionnaires,
Réalisation d'activités pédagogiques...

... **avant et/ou pendant**
et/ou après le présentiel



MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours
Distanciel : 0,5 jour

Rappels méthodologiques.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.
L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.
Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.
Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS SAGE-FEMME SUR TITRES AVEC ÉPREUVES

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour - Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours/examens A »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4.5 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.



AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST

Consultation de ressources, vidéos, Réponse à des questionnaires, réalisation d'activités pédagogiques...

... **avant** et/ou **pendant** et/ou **après** le présentiel

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 0,5 jour

Rappels méthodologiques.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS PSYCHOLOGUE SUR TITRES AVEC ÉPREUVES

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours/examens A »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 4,5 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.



AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST Consultation de ressources, vidéos, Réponse à des questionnaires, Réalisation d'activités pédagogiques...

... **avant et/ou pendant et/ou après le présentiel**

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 0,5 jour

Rappels méthodologiques.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS PUÉRICULTRICE SUR TITRES AVEC ÉPREUVES

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE

« Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours A »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 4,5 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.



AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos,
réponse à des questionnaires,
réalisation d'activités pédagogiques...

... **avant et/ou pendant et/ou après** le présentiel

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 0,5 jour

Rappels méthodologiques.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS INFIRMIER SOINS GÉNÉRAUX

PROGRAMME

Module « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distantiel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

Module

« Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours A »

Présentiel : 2 jours Distantiel : 4,5 jours

Consolidation des connaissances fondamentales, en environnement territorial et dans la spécialité choisie, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.



AUTO-FORMATION

À distance avec la plateforme FORMADIST

- Consultation de ressources, vidéos,
- Réponse à des questionnaires,
- Réalisation d'activités pédagogiques...

... **avant et/ou pendant et/ou après le présentiel**

Module « Méthodologie à l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours Distantiel : 0,5 jour

Rappels méthodologiques
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour - Distanciel : 0,5 jour

- Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
- Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
- Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
- Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours de catégorie A »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4,5 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 0,5 jour

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles

AUTO-FORMATION

À distance avec la plateforme FORMADIST

Consultation de ressources, vidéos, radio, quiz,
réalisation d'activités pédagogiques...

α 1257 Ν Σ12σμ12202020 Σ ΉΩ σ1μμ100 μ1010 P † 0102020201020 Σ1
Σ10σ120 Σ † ΣΨ12σ1202020Σ.

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet. Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS SUR TITRES AVEC ÉPREUVES AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL 2^e CLASSE

PROGRAMME

Module « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

3 jours

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien

Module « Notions fondamentales d'environnement territorial »

2 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.



Module « Hygiène et sécurité »

2 jours

Mobilisation et approfondissement des connaissances de base en matière d'hygiène et sécurité.
Connaissance des principales règles d'hygiène et de sécurité au travail.

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS SUR TITRES AVEC ÉPREUVES

AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 2^e CLASSE

PROGRAMME

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

3 jours

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

MODULE

«Notions fondamentales d'environnement territorial »

2 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Hygiène et sécurité »

2 jours

Mobilisation et approfondissement des connaissances de base en matière d'hygiène et sécurité.
Connaissance des principales règles d'hygiène et de sécurité au travail.



INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.

Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS

ATSEM PRINCIPAL 2^e CLASSE

EXTERNE, 3^e CONCOURS

PROGRAMME

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de questions - QCM et questions à réponses courtes »

3 jours

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Entraînements.

MODULE « Notions fondamentales d'environnement territorial »

2 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Connaissances du métier d'ATSEM »

3 jours

Mobilisation et approfondissement des connaissances de base relatives au métier d'ATSEM.
Connaissance des principales règles d'hygiène et de sécurité au travail.

MODULE « Méthodologie de l'entretien avec le jury »

2 jours

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

MODULE « Santé et sécurité au travail » -

2 jours

Mobilisation et approfondissement des connaissances de base en matière d'hygiène et sécurité.
Connaissance des principales règles d'hygiène et de sécurité au travail.

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.
L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.
Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.
Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE

« Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours A »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 4,5 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 0,5 jour

Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.

MODULE « Méthodologie à l'épreuve de rapport avec propositions »

Présentiel : 4 jours dont 1 concours blanc de 5h

Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 5h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos,
Réponse à des questionnaires,
réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

... **avant et/ou pendant et/ou après** le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manquement d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION EXAMEN

TECHNICIEN PRINCIPAL 2^e CLASSE

PROMOTION INTERNE ET AVANCEMENT DE GRADE

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations examens B »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 4 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de rapport technique avec propositions opérationnelles »

Présentiel : 4 jours dont 1 examen blanc de 3h

Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

**Présentiel : 2 jours
Distanciel : 0,5 jour**

Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos,
Réponse à des questionnaires, réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

... **avant** et/ou **pendant** et/ou **après** le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION EXAMEN TECHNICIEN PRINCIPAL 1^{re} CLASSE AVANCEMENT DE GRADE

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance. Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé. Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance. Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations examens B »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial et dans la spécialité choisie, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours Distanciel : 0,5 jour

Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve de rapport technique avec propositions opérationnelles »

**Présentiel : 4 jours dont 1 examen blanc de 3h
Distanciel : 1 jour + 3 devoirs de 3h**

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite.
Réalisation de devoirs à distance.

AUTO-FORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos,
Réponse à des questionnaires,
réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

... **avant et/ou pendant et/ou après le présentiel**

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet. Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PROGRAMME

Module « Méthodologie à l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles »

Présentiel : 3 semaines dont 2 concours blanc de 4h

! 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Module a 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Présentiel : 1 semaine

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
a 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Module réservé aux agents admissibles



! 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Distantiel : 16 jours

À distance a 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Consultation de ressources, entraînement à l'épreuve de note et de QCM.

Acquisition de connaissances relatives à la culture territoriale à la sécurité civile, la gestion des risques, la sécurité et l'environnement. Échanges avec les tuteurs.

Dépôt des devoirs

... **avant et/ou pendant et/ou après le présentiel**

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.

Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

PRÉPARATION CONCOURS

CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS

EXTERNE

PROGRAMME

Module « Méthodologie de l'épreuve d'étude de cas »

Présentiel : 3 $\Lambda\ddot{U}\text{h}$ dont 2 concours blancs de 4h

[illegible]

**Module aŠŮlŮŠŮŮ°Đ de P ŠmoŠŮΦ Š eΩúoŠŮÚŠŮ
†ΦŚ PS /Mobi**

Présentiel : Λύσος

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
αλσς ΣΩ σούΨ ΨύΨΨ à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.



! \$£h Chwa ! £Lhb

Distanciel : 16 jours

À distance aΦ\$Œ P† μ††Ÿ\$ŸŸŸŸŸŸŸŸ Chwa ! 5L{£

Consultation de ressources, entraînement à l'épreuve
d'étude de cas.

Acquisition de connaissances relatives à la culture
territoriale, à la sécurité civile, la gestion des risques, la
sécurité et l'environnement.

Échanges avec les tuteurs.

Dépôt des devoirs

... avant et/ou pendant et/ou après le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet. Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

**PRÉPARATION CONCOURS
LIEUTENANT DE SAPEURS-POMPIERS 2^e CLASSE
INTERNE**

PROGRAMME

Module « Méthodologie à l'épreuve de note administrative »

toŠSΩúΩSP 3 ΛŮЙοο dont 2 concours blanc de 3h

[illegible]

Module a ŠŮ'İŮŠŮPŮ°ŲŞ Ń P ŠmoşŲΦŞ Ś eŲoşŲŲŲŲΩ †ΦŞŲ
PS /Ųob|

toŠσSΩύΩSP ΛϜΉοσ

a ŠÚ'ÍÚŠÚPÚ°ŋŞ ŞŞ P ŞΩÚOŞÚŋŞΩ †ΦŞÕ PŞ /ŊobI aŋşşş ŞΩ
σŋŊ†úŋŋO

a ŮŠŸPS oŠσSoΦŠ †ŸЪ †°ΣΩύσ admissibles



! \$£h Chw a !£Lhb

Distantiel : 16 jours

À distance avec la plateforme FORMADIST

Consultation de ressources, entraînement à l'épreuve de note et de QCM.
Acquisition de connaissances relatives à la culture territoriale, à la
sécurité civile, la gestion des risques, la sécurité et l'environnement.
Échanges avec les tuteurs.

Dépôt des devoirs

... avant et/ou pendant et/ou après le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet. Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

**PREPARATION CONCOURS
SERGENT SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
INTERNE**

PROGRAMME

MODULE « Méthodologie aux épreuves de compréhension et QCM »

toŠšΩΩŠP 3 ΛΩΩσ dont 4 concours blanc (2 compte-rendu + 2 QCM) de 2h

[illegible]

a h5[9 aŠú'İÜŠÜPÜ°QŞ de P ŠmoŞİŦŞ Š eŦÜoŞÜŦŞQ
†ΦŠΨ PS ΛŦŦŦl

toŠσ\$ΩúΩ\$P ΛũỠoσ

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

$$a \dot{U} \dot{S} \dot{Y} P S \circ \dot{S} \sigma S o \Phi \dot{S} \dot{t} \dot{Y} \dot{b} \dot{t}^{\circ} S \Omega \acute{U} \sigma \text{ admissibles.}$$


Distantiel : 16 jours

! ΦΣÕ P† μP†ú\$ÛÛoΨ\$ Chw a ! 5L{£

Consultation de ressources, entraînement à l'épreuve de compte-rendu et de QCM.

Acquisition de connaissances relatives à la culture territoriale, à la sécurité civile, la gestion des risques, la sécurité et l'environnement.

Échanges avec les tuteurs.

Dépôt des devoirs ... **avant** et/ou **pendant** et/ou **après** le présentiel

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.

Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.

Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.

Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.



L'OFFRE DE FORMATION GRAND EST

Construite à l'échelle du nouveau découpage territorial de la délégation, l'offre répond à la volonté de l'établissement d'accompagner les évolutions professionnelles des agents.

- pour développer ou renforcer les compétences attendues,
- organisée sur tous les départements du Grand Est,